



Secrétariat National

01 41 56 04 83 / 84 /85 Fax 01 41 56 04 98
contact@cfdtairfrance.com

Roissy, le 21 octobre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CCE du 21 et 22 octobre 2009

L'activité de la compagnie Air France au cours des derniers mois a été présentée à de multiples reprises aux CCE.

Compte tenu du contexte économique difficile, Air France a engagé une stratégie de baisse significative de ses capacités dans l'activité passage et cargo.

C'est ainsi qu'elle nous a présenté la situation économique de l'entreprise, les actions à entreprendre pour restaurer sa compétitivité et les projets de réorganisation en profondeur qui y sont associés.

De plus le projet relatif au départ volontaire de 1700 salariés, et ses mesures d'accompagnement doit nous être présenté lors de ce CCE.

Les Elus CFDT de la session du CCE n'estiment pas être en mesure de pouvoir donner un avis avec les seuls éléments actuels.

Ainsi la CFDT a demandé la mise en œuvre d'une expertise indépendante, afin de justifier d'un plan de départ volontaire dans le cadre de la réorganisation souhaitée par l'entreprise.

La situation est grave. L'entreprise ne peut aller plus loin sans détruire l'équilibre du modèle social auquel la CFDT est très attachée.

Si cela devait être le cas, **la CFDT prendra toutes ses responsabilités.**

De plus, la CFDT a rappelé ses 3 priorités :

- 1. Une stratégie de groupe,**
- 2. La défense de l'emploi**
- 3. Le maintien du modèle social actuel d'Air France et le bien être au travail**

De plus, la CFDT veillera particulièrement aux effets pervers d'une réorganisation qui pourrait amener des conséquences dramatiques pour les salariés.

Pour tous contacts :

Gilles NICOLI : au 06 60 30 12 71

Cyril JOUAN : au 06 07 33 49 91

Béatrice GIAMPINO : au 06 84 16 81 26